

Nombre de
membres en
exercice : 28

Présents : 18
Votants : 23
Pour : 23
Contre : -
Abstentions : -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION N°11 - DCM-2025120811

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membres absents :

Mme Monia EVENE-MATEO
M. Xavier BAYLAC
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN

Rapporteur : Madame Marie-José ROQUES, *Adjointe déléguée à la Culture et aux Loisirs*

La convention avec la Compagnie de théâtre professionnelle « Jour de Fête » qui est accueillie en résidence permanente à Boucau depuis 2022 arrive à échéance.

Le bilan de ces 3 années de coopération (en annexe) est très positif ; les objectifs de la convention ont été atteints :

- Création et diffusion de spectacles de la compagnie « Jour de Fête »
- Médiation et formation autour des spécificités du jeu en espace public
- Programmation et accueil de spectacles (autres que ceux de Jour de Fête)
- Permanence artistique de la Compagnie à travers divers événements de la Ville

La commission Culture réunie le 19 novembre dernier a émis un avis favorable à la reconduction de ce partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le partenariat à travers une convention d'objectifs et de moyens (2026-2028) telle que présentée en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ce projet de coopération singulier est soutenu par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la CAPB, l'Etat (DRAC) et la Région Nouvelle Aquitaine.

Oui l'exposé de Madame Marie-José ROQUES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 à conclure avec la Compagnie Jour de Fête ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Présidente de l'association Jour de Fête ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026, et des suivants.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 08/12/2025

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



La Secrétaire,
Mme Catherine DUPIN

